

## 2ACG

SCI au Capital de 1.000€

Siège social : 3344 Chemin de Montagne, 32600 L'ISLE JOURDAIN

RCS AUCH 537 468 357

L'assemblée est présidée par Antoine GODDYN en sa qualité de gérant.

Sont présents : - Aurélie GODDYN, détenant 1 parts  
- Antoine GODDYN, détenant 1 parts  
- MJV HOLDING, détenant 998 parts

Soit au total 3 associés présents totalisant 1000 parts sur les 1000 formant le capital social.

### PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 21/02/2025

Les Associés de la société 2ACG se sont réunis en **Assemblée Générale Extraordinaire** au siège social, à l'effet de se prononcer sur les résolutions suivantes :

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres :

- les copies des convocations
- la feuille de présence de l'assemblée ;
- le texte des résolutions soumises à l'assemblée générale ;
- la lettre de démission du gérant ;

Le Président rappelle que l'assemblée doit statuer sur l'ordre du jour suivant :

- démission de M. GODDYN Antoine, de sa fonction de gérant et nomination d'un nouveau gérant ;
- détermination des pouvoirs du nouveau gérant ;
- pouvoirs à donner.
- Précision relative à l'adresse du siège suite à réadressage

Le président met successivement aux voix les délibérations suivantes, figurant à l'ordre du jour :

#### **Première résolution**

L'assemblée générale constate la démission de M. GODDYN Antoine de ses fonctions de gérant et nomme en qualité de gérant Mme GODDYN Aurélie, résidant 3344 Chemin de Montagne à L'ISLE JOURDAIN (32600) à compter dudit jour pour un mandat à durée illimitée.

Cette résolution est adoptée par la majorité des associés représentant 1000 parts sur 1000 parts.

#### **Deuxième résolution**

L'assemblée générale décide que Mme GODDYN Aurélie y exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article 16 des statuts.

Cette résolution est adoptée par la majorité des associés représentant 1000 parts sur 1000 parts.

#### **Troisième résolution**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée par la majorité des associés représentant 1000 parts sur 1000 parts.

**Quatrième résolution**

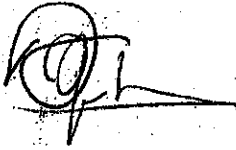
L'assemblée générale constate la nouvelle adresse suite à réadressage de certaines habitations de la commune permettant une meilleure précision. Même si le siège social reste le même, L'adresse de correspondance du siège anciennement « Lieudit Toubent 32600 L'ISLE JOURDAIN » sera désormais « 3344 Chemin de Montagne 32600 L'ISLE JOURDAIN »

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10h25.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Signature

A. GODDYN



A. GODDYN

Bladdy

MTV HOLDING

